

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

S²LO

ID : 059-200041960-20240926-CC_2024_185-DE



BILAN DE CONCERTATION PREALABLE

Sur le projet des révisions allégées du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Bouvignies

SOMMAIRE

1. La concertation dans le PLU

2. Les modalités de concertation du PLU de la commune de Bouvignies et leur mise en œuvre

3. Les outils de mise en œuvre de la concertation

- 3.1. L’affichage physique des délibérations de prescription des révisions allégées du PLU
- 3.2. L’affichage numérique des délibérations de prescription des révisions allégées du PLU
- 3.3. La tenue d’une réunion publique d’information à Bouvignies
- 3.4. L’information de la population via une annonce sur le bulletin d’information municipal
- 3.5. L’information de la population via une publication sur un réseau social municipal
- 3.6. L’information de la population via une publication sur le site officiel de la mairie de Bouvignies
- 3.7. La mise à disposition des dossiers en mairie et dans les bureaux intercommunaux ouverts au public
- 3.8. La mise en ligne des dossiers sur le site internet de l’intercommunalité
- 3.9. L’information de la population via un affichage physique en mairie de Bouvignies

4. Les contributions au registre de concertation

1. La concertation dans le PLU

La concertation sur le PLU constitue un processus itératif intervenant tout au long des procédures de révisions allégées du PLU et permettant de se consulter, de s'accorder sur un projet commun.

Trois étapes clés peuvent toutefois être distinguées :

- > La définition des modalités de la concertation en Conseil Communautaire, dans le cadre des délibérations de prescription des révisions allégées du PLU
- > Le bilan de la concertation à réaliser et délibérer en Conseil Communautaire
- > L'enquête publique intervenant après l'arrêt de projet des révisions allégées du PLU

Les articles L.103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme précisent que la concertation associe, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Les modalités de cette concertation sont définies dans les délibérations prescrivant les révisions allégées du PLU et doivent permettre « *pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente* ».

A l'issue de la concertation, le Conseil Communautaire en arrête le bilan. Ce bilan sera joint au dossier d'enquête publique.

2. Les modalités de concertation du PLU de la commune de Bouvignies et leur mise en œuvre

Dans le cadre des délibérations de prescription des révisions allégées du PLU de Bouvignies en date du 25 septembre 2023, le Conseil Communautaire de Pévèle Carembault, en tant qu'autorité compétente en matière de PLU depuis transfert de compétence, a défini les modalités de concertation qu'elle prévoyait de mettre en œuvre tout au long des procédures.

Les modalités de la concertation prévues par les anciens articles L.123-6 et L.300-2 du code de l'urbanisme (dont les dispositions sont reprises aux nouveaux articles L.103-2 à L103-6 du code de l'urbanisme) ont été fixées de la façon suivante :

- La tenue d'une réunion publique d'information sur le projet de la commune qui sera conjointe pour les 3 projets de révisions allégées,
- La mise à disposition, en mairie de la commune concernée et dans les bureaux de Pévèle Carembault à TEMPLEUVE-EN-PÉVÈLE, de l'ensemble des pièces du dossier, au format papier et accompagné d'un registre destiné à recueillir les avis ou remarques du public,
- L'information de la population via des annonces sur le bulletin d'information municipal et/ou les réseaux sociaux et/ou le site internet de la commune et de Pévèle Carembault.

3. Les outils de mise en œuvre de la concertation

3.1. Affichage physique des délibérations de prescription des révisions allégées du PLU

Afin que chacun puisse prendre connaissance de l'existence des révisions allégées du PLU lors de son passage en mairie de Bouvignies, les délibérations de prescription des procédures y ont été affichées, dans les panneaux d'affichage habituels. Elles ont aussi fait l'objet d'un affichage physique sur le site internet de la Communauté de Communes. Ces affichages ont respecté la durée légale d'un mois calendaire sans interruption.

3.2. L'affichage numérique des délibérations de prescription des révisions allégées du PLU

En sus de l'affichage physique des délibérations en mairie de Bouvignies, elles ont aussi fait l'objet d'un affichage numérique sur le site internet de la Communauté de Communes.

3.3. La tenue d'une réunion publique d'information à Bouvignies

Conformément aux modalités fixées dans les délibérations de prescription, une réunion publique d'information, s'est déroulée le mardi 27 février 2024 à 18h00 à la grande salle du Manoir, située 515 Rue Dombree à Bouvignies.

Le public a été informé en amont de la tenue de cette réunion via la publication dans le bulletin d'information municipal, l'affichage physique (en mairie de Bouvignies) et numérique (sur le site internet de la commune et sur le réseau social de la commune).

Cette réunion, à laquelle tous les habitants de Bouvignies étaient conviés, a permis d'expliquer les raisons qui ont poussé la commune de Bouvignies à solliciter l'intercommunalité pour le lancement des procédures de révisions allégées de son PLU.

La réunion était présentée par Monsieur BOHIN Antoine, chargé de mission au service PLUi de Pévèle Carembault et Monsieur FABBIO, du bureau d'études Urbycom. Une partie des élus de la commune de Bouvignies (Monsieur PRADALIER, le maire, Madame HULOUX, la première adjointe et Monsieur VALIN, le deuxième adjoint et Monsieur CARON, le troisième adjoint) était présent.

Les grandes étapes à venir de la procédure ont pu être détaillées : Arrêt de projet, consultation des Personnes Publiques Associées (PPA), Enquête Publique (EP) et Approbation.

Une vingtaine d'habitants ont participé à cette réunion qui a duré environ une heure.

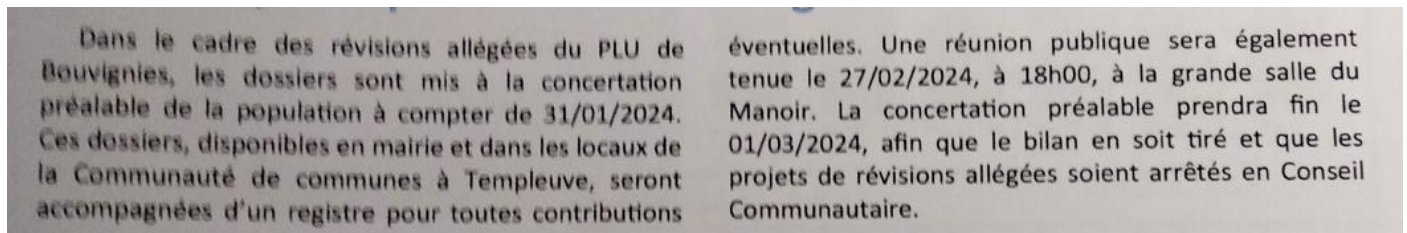
Des échanges directs entre les habitants et les élus de la commune de Bouvignies ainsi que les représentants de la Communauté de Communes Pévèle Carembault et du bureau d'études Urbycom ont eu lieu.

Lors de ces échanges, divers sujets, plus ou moins proches de l'objet des procédures de révisions, ont été abordés comme, par exemple :

Ces révisions sont issues de la demande des riverains ou c'est à la demande de la municipalité ? Ces révisions ont été lancées par l'intercommunalité à la demande de la mairie pour faire suite aux retours des riverains.

3.4. L'information de la population via une annonce sur le bulletin d'information municipal

Conformément aux modalités définies dans les délibérations de prescriptions, la commune a communiqué, via son bulletin d'information municipal, la mise à concertation de ses révisions allégées du PLU.



L'information a également été communiquée sur la page internet de Pévèle Carembault :

<https://www.pevelecarembault.fr/>

3.5. L'information de la population via une publication sur un réseau social municipal

Conformément aux modalités définies dans les délibérations de prescriptions, la commune a communiqué, via son réseau social « PanneauPocket » la mise à concertation de ses révisions allégées du PLU :

<https://app.panneaupocket.com/ville/1900985519-bouvignies-59870>



Bouvignies

59870

Info modifiée le 30/01/2024

Enquête publique : révisions allégées du PLU

Dans le cadre des révisions allégées du PLU de Bouvignies, les dossiers sont mis à la concertation préalable de la population à compter de 31/01/2024.

Lesdits dossiers, disponibles en mairie et dans les locaux de la Communauté de communes à Templeuve, **seront accompagnées d'un registre pour toutes contributions éventuelles.**

Une réunion publique sera également tenue le 27/02/2024, à 18h00, à la grande salle du Manoir.

La concertation préalable prendra fin le 01/03/2024, afin que le bilan en soit tiré et que les projets de révisions allégées soient arrêtés en Conseil Communautaire.

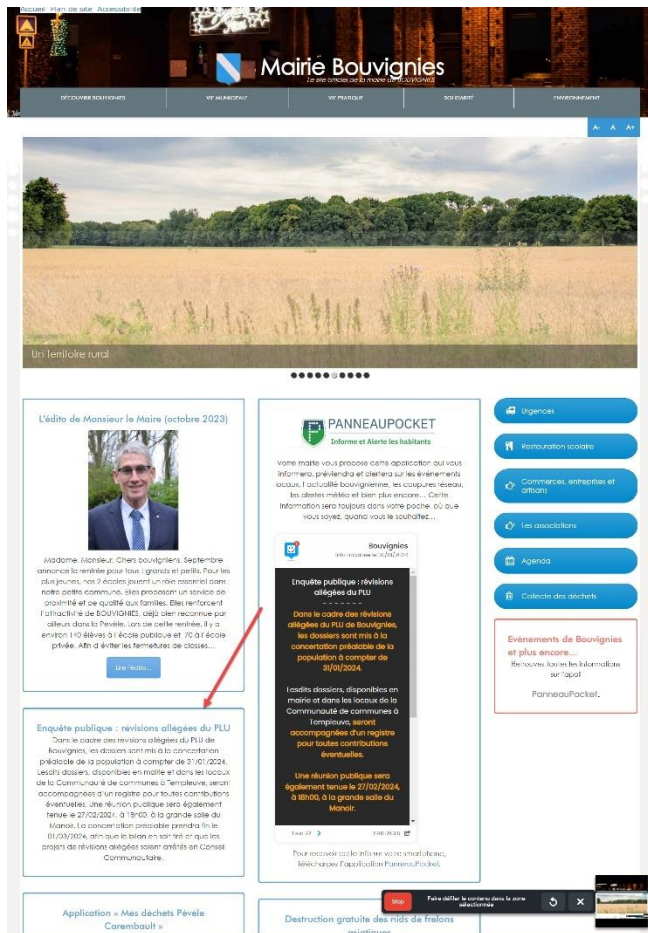
© Mairie de BOUVIGNIES
- 2024



3.6. L'information de la population via une publication sur le site officiel

Conformément aux modalités définies dans les délibérations de prescriptions, la commune a communiqué, via le site officiel de la mairie la mise à concertation de ses révisions allégées du PLU :

<http://mairie-bouvignies.fr/>



3.7. La mise à disposition des dossiers en mairie et dans les bureaux intercommunaux ouverts au public

Conformément aux modalités fixées dans les délibérations de prescriptions, l'ensemble du dossier du projet des révisions allégées du PLU de Bouvignies a été consultable en mairie et à l'accueil des bureaux ouverts au public de Pévèle Carembault situés à Templeuve-en-Pévèle, du 31 janvier au 1 mars 2024.

Le dossier était composé des quinze documents suivants :

- Les notices de présentation du projet des révisions allégées ;
- Les plans de zonage avant-après ;
- L'auto-évaluation ;
- L'avis de la MRAe ;
- Les délibérations de prescription.

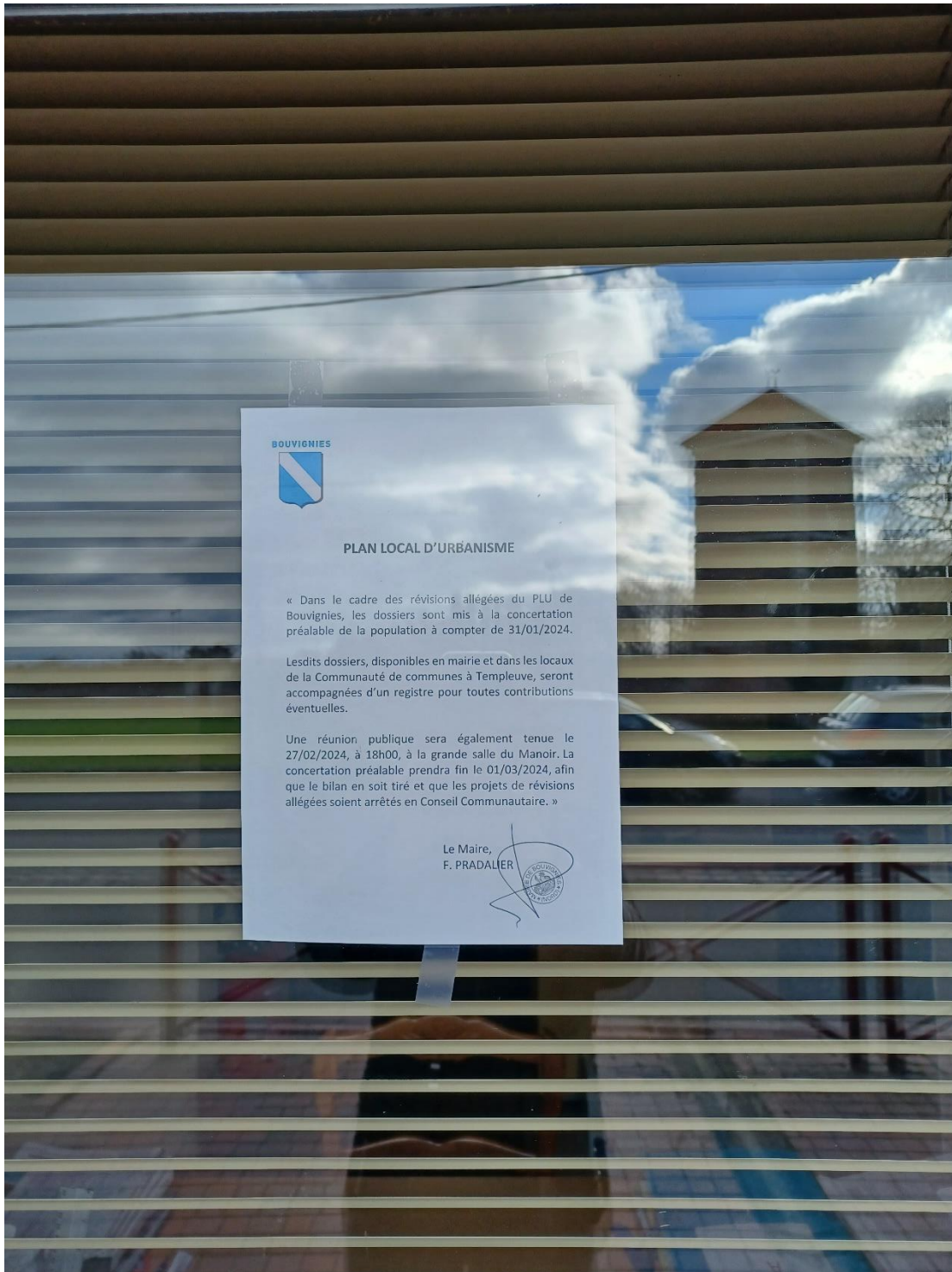
La mise à disposition des dossiers a permis au public le souhaitant de prendre connaissance du projet, des raisons qui ont poussé à engager des révisions allégées du PLU de Bouvignies et des conséquences qu'aura les changements de zonage. Le public pouvait demander à ce qu'une copie des dossiers lui soit fournie.

3.8. La mise en ligne des dossiers sur le site internet de l'intercommunalité

En sus de la mise à disposition physique de l'ensemble des dossiers en mairie et dans les bureaux de Pèvere Carembault ouverts au public, ils ont également été mis en ligne sur le site internet de Pèvere Carembault à partir du 31 janvier 2024. Les documents étaient librement téléchargeables.

3.9. L'information de la population via un affichage physique en mairie de Bouvignies

En supplément des modalités définies dans les délibérations de prescriptions, la commune a communiqué via un affichage physique dans les panneaux d'affichage habituels, la mise à concertation de ses révisions allégées du PLU.



4. Les contributions aux registres de concertation

Du 31 janvier au 1 mars 2024, des registres à feuillets non mobiles ont été mis à disposition du public à côté des dossiers papiers en mairie de Bouvignies et dans le hall des bureaux ouverts au public de Pévèle Carembault afin de permettre au public de pouvoir formuler à l'écrit ses éventuelles remarques sur le projet des révisions allégées du PLU.

Aucune contribution n'a été déposée sur les registres mis à disposition.

Benjamin DUMORTIER

Vice-président en charge de
l'aménagement du territoire

Pévèle Carembault